

Registre A :

Une seule observation déposée par M. Thierry GERVASONI qui demande quel impact aura le projet sur les parcelles n° 112 et 113 dont il est propriétaire.

(Voir photocopie en annexe)

Registre B :

Deux observations ont été reçues sur le site internet de la DDT 73 dont des copies ont été jointes au registre papier :

- Courrier de l'Association Vivre et Agir en Maurienne (VAM) :

(Voir courrier en annexe)

L'association VAM donne un avis très défavorable à ce projet qui, selon ses dires, ne présente aucun intérêt public majeur et ne tient aucun compte du changement climatique

- Courrier de l'Association France Nature Environnement Savoie :

(Voir courrier en annexe)

L'Association FNE Savoie émet un avis défavorable au projet pour les 8 raisons suivantes :

- Faiblesse du débit réservé
- Incertitudes sur le devenir de la biodiversité.
- Risques de la dégradation de la masse d'eau.
- Impacts sur la zone humide.
- Impacts sur les espèces protégées.
- Non - respect des orientations fondamentales du SDAGE
- Durée d'autorisation demandée.
- Absence d'intérêt public majeur